

14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 103725 | De M. Christian Kert (Les Républicains - Bouches-du-Rhône) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires étrangères | | Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères |
| Rubrique > politique extérieure | Tête d'analyse > Israël et territoires palestiniens | Analyse > attitude de la France. |
| Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le projet d'une nouvelle résolution dénommée « Palestine occupée » qui devrait être soumise à un vote au sein de l'Unesco en avril 2017. Dans la continuité des précédentes résolutions qui ont été votées en avril et octobre 2016 où la France a eu une position fortement contestée avec un vote favorable et une abstention, il paraît difficilement acceptable que la France, pays des droits de l'Homme, participe de nouveau à ce scrutin dont l'objet consisterait à remettre en cause les liens historiques du judaïsme avec ses lieux saints à Jérusalem. C'est pourquoi il lui demande quelle sera la position de la France et de son représentant sachant qu'un changement de position serait particulièrement apprécié conformément aux valeurs d'humanisme françaises.